

## Cadre de résultats du PROE 2017-2026

### Résilience face au changement climatique

#### Objectif régional 1 : Les communautés océaniques bénéficient d'une résilience au changement climatique renforcée

**RO1: L'objectif sur 10 ans des Membres des îles du Pacifique est d'intégrer au sein des systèmes nationaux une aptitude accrue dans la gestion de la mise en place des priorités d'action liées au changement climatique, en accordant les priorités suivantes :**

- un programme pilote pour que 4 ÉTIO aient intégré dans leurs plans nationaux de développement durable (ou l'équivalent) l'adaptation, le développement sobre en carbone et les engagements nationaux en matière d'atténuation ;
- des réponses communautaires aux risques climatiques basées sur des informations météorologiques améliorées; et
- le renforcement des programmes de mise en place de l'adaptation fondés sur les écosystèmes ;
- le renforcement des capacités des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), l'amélioration des services climatologiques, avec un soutien et une coordination par le biais du Conseil météorologique du Pacifique ;
- l'accès effectif au financement pour la lutte contre le changement climatique et le soutien à la gestion des actions prioritaires pour le climat.

#### Objectifs régionaux:

RO1.1: Renforcer la capacité des membres des îles du Pacifique à diriger, à hiérarchiser et à gérer l'adaptation au changement climatique, l'atténuation et la réduction des risques de catastrophe pour atteindre leurs objectifs nationaux en matière d'environnement et de développement et leurs obligations vis-à-vis des accords régionaux et internationaux.

RO1.2: Réduire au minimum les pressions multiples sur les écosystèmes fragilisés des îles du Pacifique en mettant en place des approches écosystémiques pour s'adapter au changement climatique, dont des mesures pour lutter contre l'acidification des océans et l'élévation du niveau de la mer, pour préserver des services écosystémiques qui favorisent les moyens de subsistance et le développement durable.

RO1.3: Renforcer les capacités des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en matière de prévisions météorologiques, de systèmes d'alerte précoce, de prévisions à long terme et de services climatologiques améliorés afin de soutenir la prise de décision et la coordination des Membres météorologiques du Pacifique.

RO1.4: Aider les Membres des îles du Pacifique à obtenir et à gérer les financements relatifs au changement climatique et leurs processus nationaux d'accréditation.

RO1.5: Aider les Membres des îles du Pacifique à élaborer des réponses politiques aux questions des pertes et des dommages, du changement climatique et de la mobilité des populations induite par les catastrophes.

Résultats 2017-2026	Indicateur(s) actualisés (2017-2026)	Objectif actualisés2026	Références 2017	PIP1 2018-2019	PIP 2 2020-2021	PIP 3 2022-2023	PIP 4 2024-2025
RO1.1 : Renforcement de la capacité des Membres des îles du Pacifique à gérer les programmes nationaux du CCR (changement climatique - CCA, développement sobre en carbone - LCD, atténuation - NDC, réduction des risques de catastrophe - DRR) pour atteindre les objectifs nationaux de développement dans le cadre d'accords régionaux et internationaux.  Remarque : Parmi les programmes institutionnels du CCR, on peut citer les suivants : CCA, NDC, LCD et DRR)	<b>OR1.1.1</b> Au moins sept États et territoires insulaires océaniques ont été aidés dans l'élaboration ou l'évaluation de leurs politiques, législation ou plans stratégiques visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques	7	0	3	10	3 PICTs	5 PICTs
	<b>OR1.1.2</b> Les questions de résilience face aux changements climatiques sont intégrées dans les plans de développement opérationnel nationaux dans sept États et territoires insulaires océaniques		Pas clair	Débat lancé	Intégrées	Intégrées dans 3 États et territoires insulaires océaniques	Intégrées dans 5 États et territoires insulaires océaniques
	<b>OR1.1.3</b> Au moins 50 % des représentant-es des États et territoires insulaires océaniques formé-es dans les programmes de renforcement des capacités en matière de résilience face aux changements climatiques sont des femmes	50 % de femmes formées	5 % (25 % de femmes)	30% (40% de femmes)	45%	40% de femmes formées	45% de femmes formées
	<b>OR1.1.4</b> Au moins dix États et territoires insulaires océaniques ont été aidés dans le renforcement de leurs capacités en matière de communication, de plaidoyer et de diffusion des informations sur la résilience face aux changements climatiques	10 PICTs				4PICTs	7PI
	<b>OR1.1.5</b> Au moins dix États et territoires insulaires océaniques ont été aidés à élaborer des produits d'information et de courtage des connaissances (nouveau)	10PICTs				5 PICTs	7 PICTs

	<b>OR1.1.6</b> Au moins sept pays insulaires du Pacifique ont vu leurs capacités renforcées via des technologies, des outils et des pratiques d'adaptation novatrices visant à faire face aux difficultés causées par les changements climatiques (nouveau)	7 PICTs				3 PICTs	5 PICTs
RO1.2: Réduire au minimum les pressions multiples sur les écosystèmes fragilisés des îles du Pacifique en mettant en place des approches écosystémiques pour s'adapter au changement climatique, dont des mesures pour lutter contre l'acidification des océans et l'élévation du niveau de la mer, pour préserver la biodiversité et fournir des services écosystémiques qui favorisent les moyens de subsistance et le développement durable.	<b>OR1.2.1</b> Au moins quatre États et territoires insulaires océaniques intègrent des initiatives d'adaptation écosystémique dans leur plan national d'adaptation	4 PICTs	0	3	7	2 PICTs	3 PICTs
	<b>OR1.2.2</b> Au moins trois États ou territoires insulaires océaniques mettent en œuvre des initiatives d'adaptation écosystémique dans des écosystèmes insulaires vulnérables en guise de réponse aux incidences des changements climatiques	3 PICTs	0	1	2	1 PICT	2 PICTs
	<b>OR1.2.3</b> Au moins 14 États et territoires insulaires océaniques ont été formés aux approches d'adaptation écosystémique ou à leur mise en œuvre	14 PICTs	0	0	2	5 PICTs	10 PICTs

RO1.3: Renforcer les capacités des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en matière de prévisions météorologiques, de systèmes d'alerte précoce, de prévisions à long terme et de services climatologiques améliorés afin de soutenir la prise de décision et la coordination des Membres par le biais du Conseil météorologique du Pacifique.	<b>OR1.3.1</b> Au moins sept pays insulaires du Pacifique ont été aidés dans l'élaboration ou l'évaluation de leurs politiques, législation ou plans stratégiques visant à renforcer les opérations des services météorologiques et hydrologiques nationaux	7 PICTs	Législation : (3) Fidji, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Vanuatu	(2) Règlements Bureau météorologique Samoa et Tuvalu	À déterminer	3 PICTs	5 PICTs
	<b>OR1.3.2</b> Au moins dix pays insulaires du Pacifique ont des programmes portant sur les savoirs traditionnels à l'appui de leurs systèmes nationaux d'alerte précoce	10 PICTs	TK (4), Samoa, Niue, Vanuatu, Solomon Islands	(3) RMI, Kiribati, Palau EAR Watch (2) Cooks, Kiribati	Pas clair	3 PICTs	5 PICTs
	<b>OR1.3.3</b> Au moins 14 pays insulaires du Pacifique ont amélioré leur communication d'informations climatiques aux secteurs et aux populations pour la prise de décisions	14 PICTs	10 - Vanuatu, Sols, Samoa, Tuvalu, Fidji, RMI, Nauru, Cook Islands, PNG	(6) RMI, Cook Islands, Palau, Kiribati, FSM, Niue	Pas clair	5 PICTs	10 PICTs
	<b>OR1.3.4</b> Le Centre océanique sur les changements climatiques est reconnu par l'OMM comme pleinement opérationnel ; il fournit ses services et informations climatologiques à l'ensemble des <b>14 Membres</b>	14 Members	4 x Projects COSPPac, Vanuatu GCF, RESPAC, CSIRO	5 x UKMO, , CREWS, GCF SIDS EWS	Pas clair	10 Members	12 Members
	<b>OR1.3.5</b> Au moins 80 % des recommandations de la Stratégie météorologique pour les îles du Pacifique (PIMS) et du Conseil météorologique du Pacifique (CMP) ont été appliquées	80%	10%	20%	Pas clair	50 % des recommandations sont appliquées	60% des recommandations sont appliquées
	<b>OR1.3.6</b> Au moins 14 pays insulaires du Pacifique ont accès à des informations climatologiques crédibles pour la planification, la négociation et la prise de décisions	14 PICTs	0	3	6	9	12

RO1.4 Renforcement par les Membres des îles du Pacifique des institutions nationales grâce à leur accès aux financements liés au changement climatique et à leurs processus nationaux d'accréditation.	<b>OR1.4.1</b> Au moins quatre pays insulaires du Pacifique ont bénéficié d'une aide au renforcement institutionnel pour améliorer leur accès au financement de l'action climatique	4 PICs	Non évalué	Processus entamé	Acquis	2 pays insulaires du Pacifique ont été aidés	3 pays insulaires du Pacifique ont été aidé
	<b>OR1.4.2</b> Au moins quatre pays insulaires du Pacifique ont bénéficié d'une assistance technique en vue de l'amélioration de leurs systèmes nationaux pour faciliter leur accès au financement de l'action climatique	4 PICs	Non évalué	Discussion en cours	Accédé	2 pays insulaires du Pacifique ont été aidé	3 pays insulaires du Pacifique ont été aidé
	<b>OR1.4.3</b> Au moins cinq projets ont été soumis ou approuvés par le PROE en tant qu'organisme régional de mise en œuvre et organisme accrédité pour le financement de l'action climatique	Cinq projets	0	2	6	2 Projets	4 Projets

RO1.5: Mise en place par les membres des îles du Pacifique de mesures politiques concernant les pertes et dommages en vies humaines et en biens, et concernant la mobilité des populations induite par les catastrophes	<b>OR1.5.1</b> Au moins deux pays insulaires du Pacifique ont bénéficié d'un appui pour l'élaboration de cadres de réponse à des problèmes de pertes ou dommages	2 PICs	Non évalué	4	6	1 PIC	1 PIC
	<b>OR1.5.2</b> Un référentiel des pertes et dommages est maintenu dans huit pays insulaires du Pacifique	8 PICs	Non évalué	Discussion progressed	Maintenu	Maintenu dans 3 pays insulaires du Pacifique	Maintenu dans 5 pays insulaires du Pacifique

## Protection de l'écosystème et de la biodiversité (écosystèmes insulaires et océaniques)

**Objectif régional 2 : Les communautés océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients**

**RO2: L'objectif sur 10 ans est de faire en sorte que les Membres du Pacifique tirent profit d'une gestion plus efficace des écosystèmes terrestres, côtiers et marins, en accordant les priorités suivantes :**

- Élaboration et la mise en place d'une proposition régionale dans le cadre du FVC pour la résilience des écosystèmes côtiers ;
- Démonstration par les ETIO de l'amélioration des récifs coralliens, des AMP et de la capacité des ressources génétiques ;
- Mise en place par les ETIO de mesures de gestion et d'éradication des espèces envahissantes, soutenues par un cadre régional.

**Objectifs régionaux :**

**RO2.1 : Gérer et protéger efficacement les écosystèmes marins et côtiers; atténuer les impacts des activités de pêche pour assurer la santé des populations d'espèces menacées et réduire les rejets de polluants marins qui augmentent les risques pour la santé humaine afin de créer de et le développement durable**

**RO2.2 : Soutenir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes marins, côtiers et terrestres en conformité avec les engagements internationaux**

**RO2.3 : Empêcher l'extinction d'espèces menacées et soutenir les mesures visant à leur conservation**

**RO2.4 : Réduire nettement les impacts socio-économiques et écologiques des espèces envahissantes dans les écosystèmes terrestres et aquatiques, et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires**

Résultats 2017-2026	Indicateur(s) actualisés (2017-2026)	Objectif actualisés2026	Références 2017	PIP1 2018-2019	PIP 2 2020-2021	PIP 3 2022-2023	PIP 4 2024-2025
RO2.1 Assurer une gestion et une protection efficaces des écosystèmes marins et côtiers en vue d'assurer la santé des océans et de favoriser le développement durable par la sécurité alimentaire	<b>OR2.1.1</b> Des politiques de gestion des écosystèmes marins et côtiers sont appliquées dans au moins deux pays	12 Countries	0	4	8	Appliqué dans 4 pays	Appliqué dans 4 pays
	<b>OR2.1.2</b> La planification spatiale marine est mise en œuvre au niveau national dans six États ou territoires insulaires océaniques	6 PICTs	0	4	10	Appliquée aux Fidji et aux Îles Salomon	2 autres pays insulaires du Pacifique
	<b>OR2.1.3</b> Au moins cinq États ou territoires insulaires océaniques ont régulièrement consulté des informations actualisées sur l'utilisation durable et sur la conservation des ressources côtières et marines (Vai/ PDI/AW)	5 PICTs	0	4	8	2 PICTs	3 PICTs
	<b>OR2.1.4</b> Les incidences et menaces pesant sur la santé des environnements côtiers et marins ont été atténuées dans au moins deux États ou territoires insulaires océaniques	Réduites dans 2 États ou territoires insulaires océaniques	0			Réduites dans 2 États ou territoires insulaires océaniques	Réduites dans 2 États ou territoires insulaires océaniques
RO2.2 Soutien de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes marins, côtiers et terrestres en conformité avec les engagements internationaux	<b>OR2.2.1</b> Les capacités de gestion des aires protégées ont été améliorées dans 12 États et territoires insulaires océaniques via le programme régional d'appui du PROE, grâce à des outils comme le PIPAP	12 PICTs	2	4	5	Améliorées dans 4 États et territoires insulaires océaniques	Améliorées dans 8 États et territoires insulaires océaniques
	<b>OR2.2.3</b> Quatorze Parties du Pacifique insulaire à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités à satisfaire aux obligations leur incombant en vertu de cette Convention, notamment en ce qui concerne l'objectif 3 (Accès et partage des avantages), afin d'améliorer la gestion des ressources génétiques par ces pays aux niveaux national et régional	14 PICTs	1	6	7	9	12

	<b>OR2.2.2</b> La Table ronde du Pacifique pour la conservation de la nature, est bien coordonnée, notamment en ce qui concerne l'application du Cadre régional pour la conservation de la nature et la mise en place des aires protégées	Coordination effective	En cours : Secrétariat de la PIRT, Président des groupes de travail	Secrétariat de la PIRT, tenue de l'assemblée annuelle de la PIRT	Coordonnée	Coordination effective	Coordination effective
RO2.3: Prévention de l'extinction des espèces menacées et soutien des mesures en vue de leur conservation	<b>OR2.3.1</b> Au moins 12 États et territoires du Pacifique insulaire ont mis en œuvre le Plan d'action sur les espèces marines en tant que fondement pour la conservation des espèces marines menacées (Karen)	12 PICTs	0	4	8	8 PICTs	10 PICTs
	<b>OR2.3.2</b> Les données et informations relatives à l'état de conservation des espèces menacées sont régulièrement communiquées aux échelles régionale et nationale	Partagées	Données et informations collectées sur les requins, les raies et les tortues pour 2 Membres	Rassemblées	Partagées	Partagées	Partagées
	<b>OR2.3.3</b> Au moins trois Membres ou partenaires communiquent régulièrement des informations relatives à l'état de conservation des espèces marines au niveau régional	1				Un Membre ou partenaire	Un Membre ou partenaire
	<b>OR2.3.4</b> Au moins six sanctuaires marins ou plans de gestion supplémentaires sont pris en charge par les Membres pour la protection des espèces menacées dans la région	6	0	2	2	2 sanctuaires marins supplémentaires	4 sanctuaires marins supplémentaires
	<b>OR2.3.5</b> Six États et territoires insulaires océaniques ont élaboré et appliqué des directives régionales concernant les bonnes pratiques en matière d'écotourisme axé sur les espèces	6 PICTs	0	2	4	2 PICTs	4 PICTs
	<b>OR2.3.6</b> Les prises accessoires d'espèces menacées par la pêche commerciale ont atténué l'incidence des activités de pêche dans deux pêcheries d'importants États ou territoires insulaires océaniques, grâce à une collaboration établie dans cinq pays Membres	5 Members	0	0	1	1 Member	3 Members
RO2.4: Réduction significative des impacts socio-économiques et écologiques des espèces envahissantes dans les écosystèmes terrestres et aquatiques par le contrôle et l'éradication des espèces prioritaires	<b>OR2.4.1</b> Réduction du risque de nouveaux impacts socio-économiques et environnementaux grâce à des plans actifs spécifiques de détection précoce et d'intervention rapide (Early Detection-Rapid Response - EDDR) dans 16 ÉTIO	21 PICTs	8	8	12	16	21
	<b>OR2.4.2</b> La résistance des écosystèmes insulaires et côtiers a été accrue grâce à l'éradication de vertébrés envahissants dans 73 îles	100 îles	60 îles	60 îles	70 îles	73 îles	91 îles
xx	<b>OR2.4.3</b> Au moins 98 espèces envahissantes ont été intégrées dans la procédure d'élaboration des Stratégies nationales de gestion de l'environnement dans au moins 20 États et territoires insulaires océaniques	16 PICTs	ND	4 PICTs	8 PICTs	12 PICTs	16 PICTs
	<b>OR2.4.4</b> Présence de programmes de lutte biologique active contre les plantes envahissantes dans au moins 9 ÉTIO pour réduire l'impact des mauvaises herbes largement répandues	9 PICTs	2 PICTs	2 PICTs	7 PICTs	9 PICTs	11 PICTs
	<b>OR2.4.5</b> La fonction écosystémique d'au moins 73 sites écologiques prioritaires a été rétablie par la gestion des taxons d'espèces envahissantes multiples	100 sites écologiques prioritaires	61 sites écologiques prioritaires	61 sites écologiques prioritaires	67 sites écologiques prioritaires	73 sites écologiques prioritaires	91 sites écologiques prioritaires

## Gestion des déchets et lutte contre la pollution (WMPC)

### Objectif régional 3 : Les communautés océaniques bénéficient d'une gestion améliorée des déchets et de la lutte contre la pollution

L'objectif sur 10 ans vise à tirer profit de la mise en place de solutions pratiques et durables pour la prévention et la gestion des déchets et pour la lutte contre la pollution pour les communautés du Pacifique, en accordant les priorités suivantes :

- l'élimination des problèmes existants par le soutien et le renfort des capacités nationales pour l'élimination des déchets anciens
- l'assainissement des sites contaminés de la région
- la mise en place d'un programme régional de récupération et de recyclage des ressources
- la mise en place d'une initiative régionale pour réduire et gérer les déchets marins.

#### Objectifs régionaux :

**RO3.1** : Réduire au minimum les effets néfastes des produits chimiques et de tous les déchets sur la santé humaine et l'environnement grâce à une gestion respectueuse du cycle de vie, conformément aux cadres régionaux et internationaux convenus, dont Pacifique plus propre 2025, et le sol.

**RO3.2** : Renforcer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de gestion des déchets, incluant les produits chimiques, les déchets dangereux, les déchets produits par les navires et les avions, les déchets plastiques marins et autres débris marins. (Institutionnel)

**RO3.3** : Valoriser les ressources à partir des déchets et des polluants par le compostage (récupération des nutriments), le recyclage (récupération des matériaux), la valorisation énergétique et d'autres mesures afin de minimiser les déchets et contribuer au développement économique

**RO3.4** : Améliorer le contrôle des déchets et de la pollution des milieux récepteurs afin de permettre la prise de décisions éclairées sur les mesures appropriées pour protéger la santé humaine et l'environnement et pour réduire les dommages environnementaux y afférant.

Résultats 2017-2026	Indicateur(s) actualisés (2017-2026)	Objectif actualisés2026	Références 2017	PIP1 2018-2019	PIP 2 2020-2021	PIP 3 2022-2023	PIP 4 2024-2025
RO3.1: Réduire au minimum les effets néfastes des déchets grâce à une gestion du cycle de vie respectueuse de l'environnement, conformément aux cadres régionaux et internationaux convenus, dont le projet Pacifique plus propre 2025	<b>OR3.1.1</b> Les déchets dangereux hérités du passé (déchets médicaux, déchets électroniques, huiles usagées, amiante, produits chimiques liquides) sont protégés comme il se doit, récupérés afin d'être traités, ou envoyés pour élimination finale dans les États et territoires insulaires océaniques	Protégés Réhabilités				Protégés Réhabilités	Protégés Réhabilités
	<b>OR3.1.2</b> Dans au moins sept pays insulaires du Pacifique présentant des sites contaminés, la contamination par des déchets hérités du passé a été correctement gérée dans tous les États et territoires insulaires océaniques	10 PICs	0	3 PICs	5 PICs	7 PICs	9 PICs
	<b>OR3.1.3</b> Un financement a été obtenu pour la mise en place d'actions hautement prioritaires pour les pays insulaires du Pacifique dans le cadre du Plan d'action régional océanique de lutte contre les déchets marins	Financement obtenu	Aucun	Discussion	Financement obtenu	Financement obtenu	Financement obtenu
	<b>OR3.1.4</b> Les pratiques de gestion des déchets ont été améliorées dans au moins dix États et territoires insulaires océaniques	10 PICTs	0	1	3	4	5
	<b>OR3.1.5</b> Mise en place des cadres régionaux et internationaux convenus, dont le projet Pacifique plus propre 2025, par au moins 14 ÉTIO	21 PICTs	2	6	10	14	18
RO3.2: Renforcement du mécanisme institutionnel à tous les niveaux pour la gestion des déchets et la lutte contre la pollution	<b>OR3.2.1</b> Au moins 10 États et territoires insulaires océaniques ont concrétisé des politiques, stratégies, lois et réglementations relatives à des déchets spécifiques et à la gestion des polluants	10 PICTs	5%	10%	30%	6 PICTs	8 PICTs
	<b>OR3.2.2</b> La stratégie régionale PACPOL contre la pollution marine a été intégrée dans 14 États et territoires insulaires océaniques dans les plans et stratégies nationaux de lutte contre les marées noires, les espèces marines envahissantes et la pollution plastique marine	21 PICTs	0	6	10	14	18

	<b>OR3.2.3</b> Au moins 10 États et territoires insulaires océaniques ont adopté des Plans nationaux de sensibilisation à l'environnement pour améliorer leurs pratiques de gestion des déchets grâce à des projets de sensibilisation éducative et de changement de comportement menés par les écoles, les ONG et les organisations de la société civile dans les États et territoires insulaires océaniques	10 PICTs	Non évalué	0	5%	6 PICTs	8 PICTs
	<b>OR3.2.4</b> Au moins deux membres du personnel de chacun des 21 États et territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités techniques lors des activités de renforcement des capacités menées par la division Gestion des déchets et lutte contre la pollution (WMPC)	42 membres du personnel pour 21 États et territoires insulaires océaniques	Non évalué	60%	60%	42 membres du personnel pour 21 États et territoires insulaires océaniques	42 membres du personnel pour 21 États et territoires insulaires océaniques
	<b>OR3.2.5</b> Au moins 14 États et territoires insulaires océaniques sont représentés lors des conventions régionales et internationales sur la gestion des déchets et la lutte contre la pollution	Représentés 14 PICTs	Non évalué	Représentés	Représentés	Représentés 14 PICTs	Représentés 14 PICTs

RO3.3: Réduction des déchets grâce à l'adoption de mécanismes de récupération des ressources pour le développement social et économique des communautés	<b>OR3.3.1</b> Quatorze États et territoires insulaires océaniques ont appliqué la récupération des ressources émanant de déchets	Appliqué dans 14 États et territoires insulaires océaniques	Non évalué	Mise en place	Mise en place	Appliqué dans 5 États et territoires insulaires océaniques	Appliqué dans 10 États et territoires insulaires océaniques
	<b>OR3.3.2</b> Le taux d'évitement de décharge ou de génération de déchet a été accru d'au moins 2 % par habitant dans au moins 16 États et territoires insulaires océaniques	2% in 16 PICTs	0	2%	2%	2% in 16 PICTs	2% in 16 PICTs
	<b>OR3.3.3</b> Au moins quatre États ou territoires insulaires océaniques ont renforcé les relations entre entités publiques et privées, contribuant ainsi au développement social et économique des collectivités locales	4 PICTs	0	1	3	2 PICTs	3 PICTs

RO3.4: Prise de décisions par les ÉTIO fondées sur des données probantes reposant sur des informations fiables en matière de déchets et de pollution	<b>OR3.4.1</b> Mise en place d'un système régional de surveillance des déchets dans l'environnement avec l'appui des gouvernements nationaux dans 21 ÉTIO	Appliqué dans 21 États et territoires insulaires océaniques	Non évalué	Mise en place	Mise en place	Appliqué dans 12 États et territoires insulaires océaniques	Appliqué dans 21 États et territoires insulaires océaniques
	<b>OR3.4.2</b> La diffusion d'informations sur les résultats du système régional de surveillance environnementale des déchets a influencé la prise de décision relative à la gestion de déchets et à la lutte contre la pollution dans les ÉTIO	Influencée	Non évalué	Influencée	Influencée	Influencée	Influencée

## Surveillance environnementale et gouvernance (EMG)

**Objectif régional 4 : Améliorer la gestion des déchets et la lutte contre la pollution au profit des communautés océaniques et de leur environnement grâce à l'engagement pris et aux meilleures pratiques en matière de gouvernance en**

**RO4 : Pour atteindre l'objectif sur 10 ans des Membres du Pacifique, les principaux éléments constitutifs seront soutenus pour renforcer les capacités nationales en matière de gouvernance environnementale. Pour 2018-2019, le PROE accorde les priorités suivantes :**

- un soutien aux PIP pour leur permettre de remplir leurs obligations au titre des AME et pour les réunions de négociation connexes ;
- un soutien aux PIP pour planifier et gérer le développement durable national intégré, dont la production d'évaluations sur l'état de l'environnement et sur les stratégies de gestion environnementale nationales ;
- la mise en place de systèmes fonctionnels de suivi, de collecte et de stockage des données, ainsi que de politiques et de lois liées aux bases de données nationales ;
- de fortes synergies entre les sciences, les politiques et les savoirs traditionnels et locaux.

**Objectifs régionaux :**

**RO4.1 : Renforcer les systèmes nationaux de planification et de mise en place du développement durable, notamment au moyen d'études d'impact sur l'environnement (ÉIE), d'études stratégiques environnementales (ÉSE) et de la planification spatiale Renforcer la capacité à l'échelon national pour une assistance technique pour l'élaboration de politiques et de lois, et pour soutenir la mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux des Membres. Renforcer la collecte, le suivi et l'analyse des données environnementales et l'établissement de rapports sur les résultats,**

**RO4.4 : Renforcer l'accès aux mécanismes de financement et utiliser ces fonds de façon efficace et efficiente pour réaliser les interventions requises**

**RO4.5 : Renforcer les synergies entre la science, les politiques et les savoirs traditionnels et locaux pour guider la prise de décisions**

Résultats 2017-2026	Indicateur(s) actualisés (2017-2026)	Objectif actualisés2026	Références 2017	PIP1 2018-2019	PIP 2 2020-2021	PIP 3 2022-2023	PIP 4 2024-2025
RO4.1: Renforcer les systèmes nationaux de planification et de mise en œuvre du développement durable, en intensifiant l'utilisation des résultats des analyses de développement environnemental telles que les études d'impact sur l'environnement (ÉIE), les études stratégiques de l'environnement (ESE) et la planification spatiale.	<b>OR4.1.1</b> Assistance technique, renforcement des capacités et formation d'au moins 16 ÉTIO sur la base des lignes directrices régionales en matière d'ÉIE et d'ÉSE élaborées par le PROE	16 PICTs	6 FSM, Tokelau, Cook Islands, Fiji and Tuvalu	14 FSM (Yap and Chuuk), Kiribati, Solomon Islands, Samoa and Tokelau	Poursuite du renforcement des capacités et de la formation aux ÉIE aux équipes des ÉTIO pour traiter les enjeux existants et les nouvelles questions émergentes	14 PICTs	14 PICTs
	<b>OR4.1.2</b> Au moins deux nouvelles notes d'orientation sectorielles régionales sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement ont été rédigées, ainsi que des directives, politiques et législations en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement	Élaboration de deux directives sectorielles en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement	1 Directives régionales en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement	En cours de préparation Premier jet de directives sur l'évaluation stratégique environnementale	1 en cours de préparation Directives du secteur minier pour les Îles Salomon	Élaboration de deux directives sectorielles en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement	Élaboration de deux directives sectorielles en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement
	<b>OR4.1.3</b> Au moins 11 États et territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'un renforcement des capacités et d'une formation sur l'utilisation des outils et des données géospatiales pour l'évaluation environnementale, la planification et la production de rapports	11 PICTs	0	0	5	5 PICTs	9 PICTs
RO4.2: Renforcer la capacité à l'échelon national pour une bonne gouvernance environnementale en intensifiant la sensibilisation et en appliquant la politique et la législation en matière d'engagements internationaux et régionaux	<b>OR4.2.1</b> Au moins 13 États et territoires insulaires océaniques ont intégré les exigences et engagements des accords multilatéraux sur l'environnement dans leurs stratégies nationales de gestion de l'environnement ou leur équivalent	13 PICTs	2 Terminé République des Îles Marshall, Vanuatu	7 En cours d'achèvement : États fédérés de Micronésie, Îles Salomon, Tonga	11 Kiribati, Palaos, en cours d'achèvement	Continuer d'appuyer les ÉTIO pour l'examen et la mise à jour des SNAGE	Continuer d'appuyer les ÉTIO pour l'examen et la mise à jour des SNAGE

	<b>OR4.2.2</b> Renforcement des capacités et formation d'au moins 5 ÉTIO sur les questions de rédaction, de mise en place, de conformité et d'application des politiques environnementales	5 PICTs	Utilisation du livret « Prendre la parole » ;	1 Formation nationale sur les accords multilatéraux sur l'environnement ; Manuel et livret utilisé à la réunion océanique de préparation à la Conférence des Parties à la CITES	3 Formation nationale sur les accords multilatéraux sur l'environnement ; 1 réunion post-CdP, élaboration de supports d'information	3 États et territoires insulaires océaniques Formation sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ; consolidation et diffusion des enseignements tirés des AME sur le renforcement des capacités et des outils de mobilisation ; réunion pré-CdP ; réunions d'information régionales ; appui technique à la CdP	4 États et territoires insulaires océaniques Formation nationale sur les AME
RO4.3: Accroître l'accès à et l'utilisation des données et informations environnementales afin de soutenir la planification, le suivi, l'élaboration de rapports et la prise de décision	<b>OR4.3.1</b> Assistance technique et renforcement des capacités d'au moins 14 ÉTIO en vue de la rédaction du rapport sur l'état de l'environnement qui servira de base à l'établissement des rapports destinés aux accords multilatéraux sur l'environnement internationaux et régionaux	14 PICTs	2 République des Îles Marshall, Îles Cook terminé	9 Tonga, FSM, Solomon Islands, PNG, Tuvalu	15 Nauru		
	<b>OR4.3.2</b> Au moins 14 États et territoires insulaires océaniques ont actualisé leurs bases de données environnementales, qui sont utilisées pour la planification et la prise de décisions	14 PICTs	0	Mise à jour régulière des 14 portails nationaux grâce à l'ajout de nouveaux renseignements ; ajout de nouveaux utilisateurs ; et utilisation des informations du portail pour la planification, les rapports et la prise de décisions			
	<b>OR4.3.3</b> Un outil fonctionnel de compte rendu sur les indicateurs environnementaux a été actualisé avec de nouvelles informations dans 14 pays insulaires du Pacifique pour étayer la production de rapports sur l'état de l'environnement, les accords multilatéraux sur l'environnement et les objectifs de développement durable, et autres exigences en matière de rapports stratégiques	14 PICTs	0	Développement de l'outil terminé	Actualisation régulière de l'outil de rapports à l'aide de nouvelles informations, il permet de faciliter la planification et l'établissement de rapports dans 14 PIP		
	<b>OR4.3.4</b> Au moins 140 membres du personnel de 14 États et territoires insulaires océaniques ont été formés au système de surveillance des bases de données sur l'environnement en vue d'améliorer l'établissement de rapports	140 trained staff	0	40	100	60 membres du personnel formés pour 6 États et territoires insulaires océaniques	100 membres du personnel formés pour 10 États et territoires insulaires océaniques
	<b>OR 4.3.5</b> Un financement a été obtenu pour l'extension du projet Inform par le PROE et les pays Membres (nouveau)					Secured	Secured
RO4.4: Renforcement de l'accès aux mécanismes de financement, dont l'utilisation efficace et efficiente des fonds dans la mise en œuvre des interventions environnementales	<b>OR4.4.1</b> Au moins neuf États et territoires insulaires océaniques ont bénéficié d'une aide à la mise en place de mécanismes nationaux en tant qu'entité d'accréditation pour l'accès aux fonds environnementaux destinés aux projets nationaux prioritaires	9 PICTs	0	1	6	3 PICTs	6 PICTs
	<b>OR4.4.2</b> Les États et territoires insulaires océaniques bénéficient d'un accès accru aux possibilités de financement pour mettre en œuvre les priorités environnementales nationales qui englobent les engagements internationaux	Hausse de l'accès	Non évalué	established	Augmentés	Hausse de l'accès	Hausse de l'accès

	<b>OR4.4.3</b> Au moins cinq États et territoires insulaires océaniques ont mis en place des réponses aux priorités environnementales nationales conformément aux engagements régionaux	5 PICTs	0	1	4	2 PICTs	4 PICTs
<b>RO4.5:</b> Amélioration des synergies entre la science, les politiques et les savoirs traditionnels pour la prise de décision au niveau national parmi les membres du PROE	<b>OR4.5.1</b> Au moins 15 États et territoires insulaires océaniques ont mis en place de nouvelles politiques intégrant les savoirs traditionnels à la science moderne, en insistant sur le secteur environnemental dans l'ensemble des pays Membres.	15 PICTs	0	Élaborées	Mise en œuvre	Appliqué dans 5 États et territoires insulaires océaniques	Appliqué dans 12 États et territoires insulaires océaniques
	<b>OR4.5.2</b> Au moins huit ÉTIO ont encouragé la cohésion entre savoirs traditionnels et science moderne dans les procédures de prise de décisions concernant le secteur de l'environnement dans les pays Membres	8 PICTs	0	4	6	5 PICs	7 PICTs

## Objectif organisationnel 1 : Technologies de l'information - Gestion des connaissances - Communication

**Objectif organisationnel 1 : Le PROE dispose de systèmes d'information et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent positivement les changements organisationnels,**

L'objectif sur 10 ans du PROE concernant l'influence des changements positifs se concentrera sur :

- l'amélioration des systèmes IT et des pratiques ;
- l'amélioration des mécanismes de partage des connaissances et des informations ; et
- un soutien renforcé auprès des Membres par le biais d'activités de communication et de sensibilisation.

**Objectif(s) organisationnel(s)**

**OO 1.1 : Partager et utiliser les connaissances par le développement et la maintenance de systèmes et de processus fiables pour la collecte, le stockage et l'accès efficaces aux informations critiques.**

**OO 1.2 : Influencer un changement de comportement positif au sein du PROE et de ses intervenants par des communications persuasives, ciblées et intégrées**

**OO 1.3 : Améliorer la qualité et l'interopérabilité des infrastructures des technologies de l'information et des communications au sein du PROE et dans la région**

Résultats 2017-2026	Indicateur(s) actualisés (2017-2026)	Objectif actualisés2026	Références 2017	PIP1 2018-2019	PIP 2 2020-2021	PIP 3 2022-2023	PIP 4 2024-2025
Example							
OO 1.1: Partage des connaissances entre les pays Membres grâce à une gestion optimisée des processus de systèmes fiables, dont l'accès aux informations critiques	<b>OO1.1.1</b> Un taux de disponibilité de 90 % a été maintenu pour les plateformes informatiques, avec pour résultat une accessibilité accrue pour les différentes parties prenantes, dont le public	90%	Aucune donnée	90%	90%	90%	90%
	<b>OO1.1.2</b> Au moins 90 % des demandes de service émanant des principaux acteurs reçoivent une réponse appropriée en temps opportun	90%	Aucune donnée	90%	90%	90%	90%
	<b>OO1.1.3</b> Au moins 80 % du personnel chaque année est satisfait des services de supervision technique sur les questions informatiques	80%	Non évalué	80%	80%	80%	80%
	<b>OO1.1.4</b> L'accès aux produits du savoir du PROE par le personnel, les Membres et les parties prenantes s'est accru de 10 % par an	10%	Aucune donnée	10%	10%	10%	10%
	<b>OO1.1.5</b> Au moins 80 % des supports pédagogiques du PROE sont diffusés chaque année sur les plateformes informatiques pour toutes les parties prenantes et les partenaires (y compris les bibliothèques dépositaires)	80%	Non évalué	80%	80%	80%	80%
	<b>OO1.1.6</b> Au moins 90 % de la collection de documents anciens du PROE a été rendue publique de façon numérique (nouveau)	90%				30%	60%
OO 1.2: Contribution du personnel et des partenaires du PROE au changement positif des comportements grâce à une communication intégrée dans les pays Membres	<b>OO1.2.1</b> Au moins 50% des spécialistes de l'environnement formés aux médias ont fait entendre la voix du Pacifique sur le rôle des médias dans l'environnement lors d'événements phares du PROE, et notamment au cours de la CdP sur les accords multilatéraux sur l'environnement entre les pays Membres	50%	Non évalué	10%	30%	50%	50%
	<b>OO1.2.2</b> Au moins neuf États et territoires insulaires océaniques ont mis en place une stratégie nationale de communication inspirée du modèle de communication élaboré par le PROE	9 PICTs	Non évalué	1	5	3 PICTs	6 PICTs

	<b>001.2.3</b> Toutes les activités de vulgarisation se fondent sur les pratiques environnementales durables	Inspiré par les pratiques d'environnement durable	Non évalué	90%	90%	Inspiré par les pratiques d'environnement durable	Inspiré par les pratiques d'environnement durable
	<b>001.2.4</b> Les produits de communication du PROE sont utilisés par les Etats et territoires insulaires océaniques pour élaborer leurs politiques environnementales nationales avec l'aide des partenaires et des bailleurs	Utilisés (14 pays insulaires du Pacifique)	Non évalué	Utilisés	Utilisés	Utilisés (5 PICs)	Utilisés (10 PICs)
<b>OO 1.3:</b> Amélioration de la qualité des services sur l'interopérabilité des infrastructures des technologies de l'information et des communications au siège du PROE, y compris dans la région	<b>001.3.1</b> Une interopérabilité d'au moins 90 % entre les systèmes du PROE a été atteinte en temps opportun pour répondre aux besoins des utilisateurs des TIC	Interopérabilité de 90 %	Non évalué			Interopérabilité de 50 %	Interopérabilité de 70 %
	<b>001.3.2</b> Des normes d'interopérabilité ont été adoptées et intégrées dans les activités de conception de projet	Intégrées	Non évalué			Adopté	Adopté et intégré
	<b>001.3.3</b> L'interopérabilité a été améliorée dans au moins une antenne sous-régionale et au siège du PROE	1 antenne sous-régionale				1 antenne sous-régionale	1 antenne sous-régionale
	<b>001.3.4</b> Le recouvrement des coûts des TIC a été adopté et intégré dans les activités et dans la conception de projets, avec des recommandations sur les technologies de l'information et des communications	Adopté et intégré	Pas clair	Pas clair		Adopté et intégré	Adopté et intégré
	<b>001.3.5</b> Au moins 80 % des produits de gestion des connaissances produits par les programmes sont catalogués avec des liens pointant vers les portails du PROE	80 % des produits de gestion des connaissances	Non évalué			40 % des produits de gestion des connaissances	70 % des produits de gestion des connaissances

## Objectif organisationnel 2

### Politiques et stratégies de programmation intégrées

#### Objectif organisationnel 2 : Le PROE dispose de processus multidisciplinaires pour l'exécution de programmes de politiques et stratégies régionales

Pour atteindre l'objectif à 10 ans, le PROE accordera les priorités suivantes :

- une harmonisation plus étroite avec les plans d'action nationaux des Membres par le biais des Plans d'Action des Pays et Territoires (PACT) ;
- la mise en place effective, dans le cadre du PROE, de politiques et de procédures de gestion des cycles de projets, soutenues par l'UCP et supervisées par le Groupe de suivi et d'examen du projet ;
- la création d'un système efficace de suivi, d'apprentissage et de rapports sur les résultats.

#### Objectif(s) organisationnel(s)

OO2.1 : Promouvoir des approches de programmation intégrées pour relever les défis de la gestion de l'environnement

OO2.2 : Renforcer la capacité du PROE en tant qu'Entité de mise en œuvre régionale (RIE) pour le changement climatique et en tant qu'intermédiaire pour d'autres mécanismes de financement pour l'environnement

OO2.3 : Renforcer le cadre de présentation des rapports sur les apprentissages et les résultats du PROE, en intégrant les performances organisationnelles et environnementales

Résultats 2017-2026	Indicateur(s) actualisés (2017-2026)	Objectif actualisés2026	Références 2017	PIP1 2018-2019	PIP 2 2020-2021	PIP 3 2022-2023	PIP 4 2024-2025
OO 2.1: Promotion de l'intégration des approches de programmation en collaboration avec les partenaires pour relever les défis en gestion de l'environnement	OO2.1.1 Au moins huit Cadres de partenariat stratégique par pays et par territoire du PROE ont élaboré ou signé des priorités stratégiques convenues à haut niveau et clairement articulées	21 PICTs (21 CTSPF)	Aucun PACT	Élaboration d'un mécanisme de Plan d'action des pays et territoires rattaché au PIP	5 PICTs 5(5CTSPF)	8 PICTs (8CTSPF)	18 PICTs (18 CTSPF)
	OO2.1.2 Au moins 95 % des projets approuvés par l'équipe de direction devant être financés par des bailleurs respectent les mécanismes de garantie adéquats adoptés annuellement par le Groupe de suivi et d'examen de projets (PRMG)	95%	Mécanisme PRMG conçu	Mise en place par le PRMG de mécanismes rigoureux pour l'examen des projets, notamment sur les garanties environnementales et sociales et la mise en place de politiques, en vue de leur approbation par l'équipe dirigeante	95%	95%	95%
	OO2.1.3 Des services améliorés ont été fournis aux États et territoires insulaires océaniques par l'exécution de programmes intégrés adoptant une impulsion pour la transformation environnementale dans la région	21 PICTs	Non évalué	Établissement des rapports du PRMG, création de groupes de travail chargés d'établir des liens, mise en place d'une politique et de directives pour les AME en matière de développement	80%	10 PICTs	18 PICTs
	OO2.1.4 Au moins 85 % des projets enregistrés dans le Système d'Information de projet (SIGP), de la phase de conception à la phase de mise en œuvre, font l'objet d'un rapport annuel au PRMG	85%	Non évalué	SIGP actualisé Procédures PRMG mises en place	60%	85%	85%
OO2.2: Renforcement de la capacité du PROE en tant qu'Entité de mise en œuvre régionale (RIE) pour le changement climatique et plus particulièrement en tant qu'intermédiaire pour d'autres mécanismes de financement pour l'environnement	OO 2.2.1 L'accès au financement de l'action climatique par les pays insulaires du Pacifique via le PROE en tant que partenaire d'exécution et organisme régional de mise en œuvre (RIE) du FEM a été amélioré, tel que mesuré en comparaison avec la référence de mars 2021	Hausse du nombre de projets approuvés et mis en œuvre, y compris de ceux qui passent en phase de planification, et du volume de financement obtenu	Modèle UCP	Processus RIE mis en place : 2 pays insulaires du Pacifique/18 projets en cours d'élaboration	7	Hausse du nombre de projets approuvés et mis en œuvre, y compris de ceux qui passent en phase de planification, et du volume de financement obtenu	Hausse du nombre de projets approuvés et mis en œuvre, y compris de ceux qui passent en phase de planification, et du volume de financement obtenu
	OO 2.2.2 Le PROE a conservé son accréditation auprès du FVC et du FA, conformément aux statuts	État d'accréditation maintenu				État d'accréditation maintenu	État d'accréditation maintenu

	<b>OO2.2.3</b> Au moins 80 % des pays insulaires du Pacifique avec lesquels le PROE a collaboré dans son rôle d'organisme régional de mise en œuvre sont satisfaits des services reçus	80%	0			50%-	70%-
	<b>OO 2.2.4</b> Les politiques, procédures et systèmes de gestion des projets du PROE ont été renforcés	Systèmes, politiques et procédures associés aux projets améliorés pour prendre en charge la fonctionnalité RIE/IE				Systèmes, politiques et procédures associés aux projets améliorés pour prendre en charge la fonctionnalité RIE/IE	Systèmes, politiques et procédures associés aux projets améliorés pour prendre en charge la fonctionnalité RIE/IE
<b>OO 2.3:</b> Renforcement par le PROE du cadre de présentation des rapports sur les apprentissages et les résultats en intégrant les performances organisationnelles et environnementales à une politique axée sur les résultats pour la mise en œuvre des programmes	<b>OO2.3.1</b> Un cadre d'apprentissage axé sur les résultats a été adopté et mis en œuvre par le PROE	Mise en œuvre	Aucun	Avant-projet de consultation	Formation	Adopté	Mise en œuvre
	<b>OO2.3.2</b> Le Plan de mise en œuvre des performances du PROE (PIP) a été approuvé par les Membres lors de réunions de haut niveau consacrées à la gouvernance, compte tenu des résultats atteints eu égard à ce plan, du Cadre de résultats et du budget-plan annuel	Approuvé	Planifié	Adopté	Adopté	Approuvé	Approuvé
	<b>OO2.3.3</b> Les partenaires apportent leurs contributions aux performances de la mise en œuvre des programmes par le PROE	Pris en charge	Non évalué	Elaboration des directives	Elaboration d'un modèle d'évaluation de l'impact	appuyé	appuyé
	<b>OO2.3.4</b> La politique du PROE concernant le suivi et l'évaluation est institutionnalisée dans toute l'organisation	Institutionnalisée	Aucun	En ébauche	Approuvé	Adopté	Mise en œuvre

## Objectif organisationnel 3 Financement et administration

**Objectif organisationnel 3 : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et budget convenu**

L'objectif à 10 ans du PROE accorde les priorités suivantes :

- le maintien de l'équilibre budgétaire
- l'application de toutes les mesures de contrôle, dont la mise en place des politiques relatives aux domaines suivants :
  - o la gestion des risques ;
  - o le taux de change ;
  - o l'audit ;
  - o le recouvrement des coûts ;
- l'élaboration d'une base de financement plus large et durable
- le développement et la mise en place d'un cadre de partenariat pour l'engagement et la mobilisation des ressources

### Objectifs organisationnels

OO3.1 : Atteindre un budget équilibré et durable.

OO3.2 : Gérer les fonds de façon efficiente et transparente grâce à des systèmes financiers, de gestion des risques et d'audit efficaces, intégrés aux systèmes de gestion, de suivi et d'évaluation des programmes et de rapports.

OO3.3 : Développer des relations efficaces, stratégiques et à long terme avec les donateurs actuels et nouveaux grâce à des communications régulières, y compris des discussions et des réunions au plus haut niveau.

OO3.4 : Renforcer la capacité du PROE en tant qu'Entité régionale responsable (RIE) de la mise en œuvre du changement climatique et en tant qu'intermédiaire pour d'autres mécanismes de financement environnementaux.

OO3.5 : Trouver des sources et des formes supplémentaires de soutien financier durable

Résultats 2017-2026	Indicateur(s) actualisés (2017-2026)	Objectif actualisés2026	Références 2017	PIP1 2018-2019	PIP 2 2020-2021	PIP 3 2022-2023	PIP 4 2024-2025
OO 3.1: Réalisation d'un budget équilibré et durable	<b>OO3.1.1</b> Les performances financières annuelles permettent d'obtenir au moins l'équilibre financier	Atteint	Maintenu	Soutenu	Soutenu	Atteint	Atteint
	<b>OO3.1.2</b> Les réserves ont été maintenues à un niveau positif	Maintenu	Diminué	Diminué	Diminué	Maintenu	Maintenu
OO 3.2: Gestion efficiente et transparente des fonds grâce à des systèmes financiers, de gestion des risques et d'audit efficaces, intégrés aux systèmes de gestion, de suivi et d'évaluation des programmes et de rapports	<b>OO3.2.1</b> Les risques ont été recensés et atténués à l'aide d'une politique de gestion des risques actualisée	Atténués	Identifiés	Atténués	Atténués	Atténués	Atténués
	<b>OO3.2.2</b> Les systèmes fiduciaires ont assuré une gestion financière précise et intègre	Assurée	Établi	Assurée	Assurée	Assurée	Assurée
	<b>OO3.2.3</b> Les bailleurs et les partenaires ont approuvé les rapports financiers des projets concernés	Approuvés	Soumis	Approuvés	Approuvés	Approuvés	Approuvés
OO 3.3: Sources de financement supplémentaires avec financement durable soutenu	<b>OO3.3.1</b> : La « politique de recouvrement des coûts » est bien appliquée et utilisée pour les investissements provenant des contributions des bailleurs	Mise en place	Elaborées	Mise en place	Mise en place	Mise en place	Mise en place
	<b>OO3.3.2</b> : Au moins 75 % des projets ont inclus une procédure de recouvrement des coûts	75%	Aucune donnée	75%	75%	75%	75%
	<b>OO3.3.3</b> Les frais d'appui aux programmes sont intégrés dans les budgets des projets concernés	Intégrés	Maintenu	Augmentés	Augmentés	Intégrés	Intégrés

## Objectif organisationnel 4 Partenariats et collaborations efficaces

**Objectif organisationnel 4 : Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.**

L'objectif à 10 ans est de faire en sorte que tous les partenariats du PROE reposent sur des critères clairs concernant les responsabilités individuelles et les avantages mutuels, avec un suivi régulier de leur efficacité grâce à un Cadre de partenariat pour l'engagement et la mobilisation

- de définir les critères d'un partenariat efficace ;
- de donner la priorité aux nouveaux partenariats et aux nouvelles sources de financement clés dans le contexte des engagements internationaux et régionaux en cours du PROE ;
- d'établir un programme de suivi pour évaluer l'efficacité des partenariats établis selon les critères du PERMF

Résultats 2017-2026	Indicateur(s) actualisés (2017-2026)	Objectif actualisés2026	Références 2017	PIP1 2018-2019	PIP 2 2020-2021	PIP 3 2022-2023	PIP 4 2024-2025
OO 4.1: Renforcement des partenariats du PROE, comprenant l'élaboration d'ententes mutuellement avantageuses avec des rôles définis pour les deux partenaires	<b>OO4.1.1</b> La Stratégie du PROE pour la mobilisation des partenaires et des ressources suit des procédures et directives opérationnelles claires	Suit des procédures et directives claires	Aucun	Élaboration amorcée	En cours d'exécution	Guided by clear guidelines / processes	Guided by clear guidelines / processes
	<b>OO4.1.2</b> Au moins deux nouveaux partenariats ont été élaborés ou conclus pour contribuer à l'avancement dans le cadre des priorités environnementales, conformément aux engagements internationaux et régionaux	Six partenariats	Aucune donnée	Critères d'efficacité pour les partenariats élaborés et adoptés	95%	Conclusion de deux nouveaux partenariats	4 partnerships
	<b>OO4.1.3</b> Au moins 50 % des partenariats actuels génèrent des résultats qui ajoutent de la valeur à l'atteinte des priorités stratégiques du PROE	50%	Aucune donnée			30%	40%
OO4.2 Engagements de partenariats stratégiques régionaux, avec des collaborations internationales, soutenus par des engagements de haut niveau dans diverses instances axées sur la protection et la sécurité de l'environnement dans la région du Pacifique	<b>OO4.2.1</b> Au moins quatre manifestations stratégiques de haut niveau ont été organisées en partenariat avec le PROE et les principaux partenaires	4				1	2
	<b>OO4.2.2</b> Protection du PROE contre les actions en justice grâce à la résolution de litiges et aux mesures prises en réponse aux recommandations, avec conseils juridiques auprès de la direction pour tous les programmes	Protégé	Non évalué	Protégé	Protégé	Protégé des actions en justice	Protégé des actions en justice
	<b>OO4.2.3</b> Les obligations contractuelles ont été remplies avec l'ensemble des parties (bailleurs, consultant-es, personnel, etc.), notamment en ce qui concerne les accords nationaux avec le gouvernement du Samoa portant sur les privilèges et immunités recevables (impôts, infractions civiles, etc.) pour l'ensemble du personnel	Assurée	Recensées	Assurée	Assurée	Assurée	Assurée

## Objectif organisationnel 5 Stratégie axée sur les personnes Ressources humaines

**Objectif organisationnel 5 : Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune**

L'objectif sur 10 ans du PROE concernant l'influence des changements positifs se concentrera sur :

- l'amélioration des systèmes IT et des pratiques, l'amélioration des mécanismes de partage des connaissances et des informations ;
- un soutien renforcé auprès des Membres par le biais d'activités de communication et de sensibilisation ;
- l'élaboration et la mise en place d'une stratégie des ressources humaines visant à attirer, à motiver, à perfectionner et à maintenir en poste des professionnels hautement performants qui sont déterminés à atteindre les buts et objectifs du PROE ;
- la mise en place d'un programme de transformation culturelle institutionnelle ;
- une capacité du Secrétariat à soutenir un changement efficace et à soutenir les performances organisationnelles

**Objectif organisationnel 5 :**

**OO5.1 : Recruter et maintenir en poste des individus qui mettent leurs compétences et leurs connaissances au service de l'exécution efficace et efficiente du plan stratégique du PROE, incluant l'acheminement de l'assistance technique**

**OO5.2 : Renforcer notre potentiel et nos capacités en ressources humaines par la formation professionnelle valorisante et dans un environnement de travail stimulant**

**OO5.3 : Bâtir une mentalité constructive, valorisante et axée sur les résultats, où le travail en équipe qui se respecte et se valorise mutuellement est la norme**

Résultats 2017-2026	Indicateur(s) actualisés (2017-2026)	Objectif actualisés 2026	Références 2017	PIP1 2018-2019	PIP 2 2020-2021	PIP 3 2022-2023	PIP 4 2024-2025
OO 5.1: Recrutement et maintien en poste du personnel disposant des connaissances et des compétences qui contribuent à la réalisation efficace et efficiente du plan stratégique du PROE	<b>OO5.1.1.a</b> Le principe de ne pas dépasser les six mois pour une période de recrutement est adopté <b>OO5.1.1.b</b> Le taux annuel de rétention du personnel est d'au moins 70 %	Appliqué Taux de rétention 70 %	None	En ébauche	Mis en place	Adopté Taux de rétention 70 %	Adopté et appliqué Taux de rétention 70 %
	<b>OO5.1.2.a</b> Une aide budgétaire est allouée et approuvée pour l'application de la Stratégie en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne la rémunération, les performances et les mouvements de la grille salariale <b>OO5.1.2.b</b> Taux d'évaluation positif (au moins 70 %) pour les actions et les résolutions appuyées par les résultats provenant de la boîte à suggestion, du comité du personnel, et les questions du personnel dans les questions générales en matière de politiques, pratiques et méthodes de travail en matière de ressources humaines	Allouée et approuvée Taux d'évaluation positif 70 %	Aucune donnée	45%	55%	Allouée et approuvée Taux d'évaluation positif 70 %	Allouée et approuvée Taux d'évaluation positif 70 %
	<b>OO5.1.3</b> Au moins 50 % des recommandations de l'évaluation de la rémunération sont appliquées	50%	Aucune donnée			50%	50%

<p>OO5.2: Renforcement du potentiel et des capacités en ressources humaines par la formation professionnelle continue au sein d'une culture professionnelle valorisante dans un environnement de travail stimulant (Pacifique)</p>	<p><b>OO5.2.1a</b> Budget de capacité équivalent à 5 % de la masse salariale, approprié pour la direction, et des programmes de renforcement des capacités pour le personnel</p> <p><b>OO5.2.1b</b> Au moins 70 % des membres du personnel ont suivi des programmes de développement professionnel continu et sur les capacités d'organisation</p>	<p>5 % approprié 70 % du personnel</p>				<p>5 % approprié 70 % du personnel</p>	<p>5 % approprié 70 % du personnel</p>
	<p><b>OO5.2.2a</b> Au moins 70 % des quasi-accidents sont rapportés, enregistrés, et suscitent des réactions à leur égard</p> <p><b>OO5.2.2b</b> Diminution du TRIFR (taux de fréquence des blessures enregistrables totales = nombre d'accidents × 1 000 000 ÷ nombre total d'heures de travail fournies par les employé-es)</p>	<p>70 % TRIFR réduit</p>				<p>70 % TRIFR réduit</p>	<p>70 % TRIFR réduit</p>
<p>OO5.3: Une culture axée sur les résultats qui responsabilise le personnel grâce à un travail d'équipe collaboratif</p>	<p><b>OO5.3.1a</b> Taux d'évaluation positif (au moins 70 %) obtenu par l'enquête sur la culture d'entreprise et la motivation concernant les actions visant les performances, la déontologie et l'intégrité du personnel, les communications, le travail d'équipe, les représentations et les pratiques</p> <p><b>OO5.3.1b</b> Au moins 90 % des membres du personnel participent à un travail d'équipe collaboratif qui valorise les normes des uns et des autres, favorisant une culture d'inclusion et de résilience</p>	<p>Taux d'évaluation positif 70 % 90 % du personnel motivé</p>	<p>Non évalué</p>	<p>30%</p>	<p>40%</p>	<p>Taux d'évaluation positif 70 % 90 % du personnel motivé</p>	<p>Taux d'évaluation positif 70 % 90 % du personnel motivé</p>

Notes en marge :

1. Le Cadre de résultats du PROE 2017-2026 est un outil de suivi et d'évaluation qui regroupe des indicateurs pour tous les résultats des programmes en référence au Plan stratégique 2017-2026
2. Les énoncés des objectifs stratégiques sont conservés
3. Les résultats stratégiques découlent des objectifs stratégiques
4. Les indicateurs de résultats ont été déterminés en concertation avec les équipes des programmes et des services en trois cycles
5. Les indicateurs de résultats comportent des objectifs précis pour l'ensemble des périodes des PIP de 2017 à 2026
6. Le Cadre de résultats du PROE offre un cadre didactique évolutif avec suivi des performances en temps réel

**Addendum :**

**7. Les indicateurs ont été actualisés en conjonction avec le PIP3 et ultérieurs (situation au 15 juillet 2021)**

**8. Les cibles pour chaque PIP sont calibrées de façon égale du point de vue des indicateurs Cadre de résultats du PROE 2017-2026**

Prepared by M&E

Revised Aug 15, 2019

2nd revision 15.07.2021

ontaires et légales en vertu d  
erver la biodiversité et fourr  
es par le biais du Conse

PIP 5 2026	Remarks
---------------	---------

7 PICTs	
Intégrées dans 7 États et territoires insulaires océaniques	
50% de femmes formées	
10 PICTs	
10 PICTs	

7 PICs	
4 PICTs	
3 PICTs	
14 PICTs	

7 PICs	
10 PICs	
14 PICs	
14 Members	
60% des recommandations sont appliquées	
14	

4 pays insulaires du Pacifique ont été aidé	
4 pays insulaires du Pacifique ont été aidé	
5 Projets	

2 PICs	
Maintenu dans 8 pays insulaires du Pacifique	

océans sains et productifs qui favorisent la sécurité alimentaire

PIP 5 2026	Remarks
---------------	---------

Appliqué dans 4 pays	
2 autres pays insulaires du Pacifique	
5 PICTs	
Réduites dans 2 États ou territoires insulaires océaniques	
Améliorées dans 12 États et territoires insulaires océaniques	
14	

Coordination effective	
------------------------	--

12 PICTs	
Partagées	
Un Membre ou partenaire	
6 sanctuaires marins supplémentaires	
6 PICTs	
5 Members	
21	
100 îles	
20 PICTs	
9 PICTs	
100 sites écologiques prioritaires	

et réduire considérablement les rejets de polluants dans l'air, l'e  
et social

PIP 5 2026	Remarks
---------------	---------

Protégés Réhabilités	
10 PICs	
Financement obtenu	
5	
21	
10 PICTs	
21	

10 PICTs	
42 membres du personnel pour 21 États et territoires insulaires océaniques	
Représentés 14 PICTs	
Appliqué dans 14 États et territoires insulaires océaniques	
2% in 16 PICTs	
4 PICTs	
Appliqué dans 21 États et territoires insulaires océaniques	
Influencée	

**vironnemental**

national pour une bonne gouvernance environnementale étayée p  
à l'échelle nationale et région:

PIP 5 2026	Remarks
16 PICTs	
Élaboration de deux directives sectorielles en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement	
11 PICTs	
Continuer d'appuyer les ÉTIO pour l'examen et la mise à jour des SNAGE	

5 États et territoires insulaires océaniques Formation nationale sur les AME	
---	--

Plus de 15 États et territoires insulaires océaniques	
---	--

14 PICTs	
----------	--

14 PICs	
---------	--

140 membres du personnel formés pour 14 États et territoires insulaires océaniques	
--	--

Secured	
---------	--

9 PICTs	
---------	--

Hausse de l'accès	
-------------------	--

5 PICTs	
---------	--

Appliqué dans 15 États et territoires insulaires océaniques	
---	--

8 PICs	
--------	--

comportementaux et environnementaux


PIP 5 2026	Remarks
---------------	---------

90%	
90%	
80%	
10%	
80%	
90%	
50%	
9 PICTs	

Inspiré par les pratiques d'environnement durable	
Utilisés (14 PICs)	

Interopérabilité de 90 %	
Intégrées	
1 antenne sous-régionale	
Adopté et intégré	
80 % des produits de gestion des connaissances	


PIP 5 2026	Remarks
21 PICTs (21 CTSPF)	
95%	
21 PICTs	
85%	

Hausse du nombre de projets approuvés et mis en œuvre, y compris de ceux qui passent en phase de planification, et du volume de financement obtenu	
État d'accréditation maintenu	

80%-	
Systemes, politiques et procedures associés aux projets améliorés pour prendre en charge la fonctionnalité RIE/E	

Mise en œuvre	
Approuvé	
appuyé	
Institutionnalisée	

et son fonctionnement de manière à respecter le


PIP 5 2026	Remarks
Atteint	
Maintenu	
Atténués	
Assurée	
Approuvés	
Mise en place	
75%	
Intégrés	

des ressources (PERMF) qui permettra

PIP 5 2026	Remarks
---------------	---------

Guided by clear guidelines / processes	
6 partnerships	
50%	

4	
Protégé des actions en justice	
Assurée	


PIP 5 2026	Remarks
---------------	---------

Mis en place de rétention 70%	
Allouée et approuvée Taux d'évaluation positif 70 %	
50%	

5 % approprié 70 % du personnel	
------------------------------------	--

70 % TRIFR réduit	
----------------------	--

Taux d'évaluation positif 70 % 90 % du personnel motivé	
--	--